



## **Compte rendu de la réunion du mercredi 05 avril 2017**

**Présents :** CUYALA F. HOURDEBAIGT J. CARRASQUET C. PEYROU D. PH. LADAURADE. MIRANDE D. MAISONNAVE JP.

**Absent :**

**Absent excusé :** VUILLECARD St. CAILLEY J-P.

**Invités :**

**Ordre du Jour :**

- a) Approbation Compte Rendu de mars
- b) Respect du territoire
- c) Nuisibles mars
- d) Repas sanglier
- e) Demandes de cartes
- f) Présidence et délégation de responsable de battue de l'ASGB

**a) Approbation Compte Rendu de mars**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**b) Respect du territoire : rectificatif**

Lors de la réunion de janvier, a été évoqué un problème de respect du territoire dénoncé par un résident du quartier Laquidée, lors d'une battue chevreuil organisée par Lacommande. Bien qu'aucun nom ne soit pas mentionné dans le compte rendu de la réunion, un chasseur membre de l'AIC, qui participait à cette battue, a téléphoné au président pour lui faire part de son mécontentement à la lecture du compte rendu. Renseignements complémentaires pris, contrairement à ce qui a été écrit, quand un de nos gardes s'est rendu sur place pour répondre à la demande du plaignant il n'a pas constaté la présence de ce chasseur membre de l'AIC sur le territoire de Monein. En effet, quand il est arrivé sur les lieux, la battue était terminée. Il a cependant fait en sorte de le rencontrer avec la **seule intention de l'informer sur la situation et lui faire part de la plainte du résident qui a témoigné de la présence de chasseurs sur Monein.**

Les relations entre le résident du quartier et la société de chasse de Lacommande sont loin d'être au beau fixe. Dans ces conditions, il apparaît urgent et nécessaire d'adopter des comportements pour réduire autant que faire se peut les risques de conflit. Par exemple la prise des postes de tir sur le territoire de Lacommande dans le secteur en évitant le stationnement des véhicules sur Monein et l'accès par le territoire de Monein qui peuvent être sources de suspicion. Diplomatie et pédagogie devraient être de mise pour conserver un espoir de résolution du problème. Le bureau est unanime pour condamner toute autre attitude.

Au cours de l'entretien téléphonique avec le président, l'adhérent de l'AIC reconnaît cependant avoir manifesté son mécontentement face à l'intervention de notre garde. Il reconnaît lui avoir reproché son intervention et évoqué le problème de la présence des chasseurs de Goes pour le sanglier sur le territoire et qui agissent en toute impunité.

**Problème sans relation aucune avec la situation évoquée précédemment.** Le bureau s'interroge sur la motivation de ces propos. Si la présence des chasseurs de Goes le préoccupe à ce point, il lui sera proposé de s'inscrire à la formation de garde particulier et obtenir ainsi l'habilitation nécessaire qui lui donnera la possibilité d'œuvrer dans le cadre du respect du territoire auquel il semble très attaché.

**c) Nuisibles mars**

3 renards ont été régulés au cours des 4 battues accordées

**d) Repas des chasseurs**

121 repas ont été servis.

**e) Demandes de cartes**

4 demandes de cartes nous sont parvenues. Lecture est faite. Le CA se prononce

**f) Présidence et délégation de responsable de battue de l'ASGB**

Bien que nous n'ayons pas confirmation officielle, il semblerait que l'actuel président de l'ASGB ait décidé de passer la main. Si c'est le cas, le CA attend une information officielle. En vue de la prochaine campagne, si un changement du bureau de l'ASGB il y a, il nous apparaît indispensable de rencontrer la nouvelle équipe afin de réexaminer la tolérance de chasse du sanglier instaurée par le passé sur le territoire de la société. Affaire à suivre.